

FÊTE MÉDIÉVALE

Un jardin au Paradis XVI^e Edition



4 & 5
JUN
2022
CREST

ENTRÉE ET ANIMATIONS GRATUITES
MARCHÉ MÉDIÉVAL, SPECTACLES DE RUE, ATELIERS, RESTAURATION
www.ville-crest.fr



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO FÊTE MÉDIÉVALE DE CREST – 4-5 juin 2022

ARTICLE 1 : LE THÈME

La ville de Crest organise un concours photo sur le thème de la fête médiévale qui se déroulera les 4-5 juin 2022 au sein de la cité.

- **Le concours ne comprend qu'une seule catégorie, sans distinction de thème.**

ARTICLE 2 : FORMAT

Les travaux numériques et argentiques, noir et blanc ou couleur, seront acceptés et jugés par le jury de la même façon. Les photographies auront pour format minimum 1024 x 768 pixels.

ARTICLE 3 : CONDITIONS

Ce concours est gratuit et ouvert au public amateur.

La participation au concours implique la cession automatique des droits sur les images envoyées et sous-entend l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Chaque participant pourra envoyer au maximum 3 photographies.

Les membres du jury et leur famille ne peuvent pas participer au concours photo. Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur les photos. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits (droits liés aux images et accord des personnes photographiées).

Les photographes amateurs devront envoyer leurs photos prises les 4 et 5 juin 2022 par courriel à l'adresse suivante : reservation@mairie-crest.fr

Ils y indiqueront :

- Leurs nom et prénom
- Leur adresse avec code postal et ville
- Leur numéro de téléphone
- Leur adresse courriel
- Le nombre de photos envoyées.

ARTICLE 4 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Chaque participant déclarant être l'auteur des photos déposées, reconnaît et accepte qu'en les soumettant, il autorise la Commune de Crest à utiliser ses photos sans aucune forme de rémunération, sur une durée de 5 ans maximum dans le cadre suivant : presse quotidienne ou périodique, sur le site Internet, dans des brochures touristiques et dans toutes éditions réalisées ou coproduites sur tout support à but non commercial par la Ville de Crest. Pour toute utilisation dans ce cadre, l'identité des auteurs des photos sera notifiée en copyright sur les œuvres ou dans les mentions légales. Ce sera au participant de préciser sous quelle forme d'identité il souhaite être notifié (nom, prénom, pseudo...)

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

Le fait d'envoyer les photographies oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

ARTICLE 6 : DÉPÔT DES PHOTOGRAPHIES

La date limite d'envoi des photos est fixée au : 15 juin 2022, minuit, l'heure de réception du courriel faisant foi.

Les photographies doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : reservation@mairie-crest.fr

Un courriel sera envoyé à chaque participant pour confirmer la réception des photos.

Seront éliminées de la participation au concours :

- Toute photographie réceptionnée après la date de clôture
- Photographie non conforme aux données du concours
- Photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon)

ARTICLE 7 : PALMARÈS

Un jury composé d'élus municipaux et de partenaires de la Fête médiévale sélectionnera les meilleures photos. Les résultats seront communiqués lors d'une remise de prix et diffusés sur le site Internet de la commune.

Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

Les décisions du jury seront sans appel.

La photographie sera jugée sur deux aspects:

- La technique
- L'originalité

Les prix à gagner :

Les lots remportés par les participants dont les photos auront été retenues seront les suivants :

- Des cadeaux offerts par la Ville de Crest et les partenaires de la fête médiévale

Contact pour tout renseignement :
Mairie de Crest – Pôle culture et animation de la ville
Place du Docteur-Rozier - 26400 CREST
04 75 76 61 38
culture@mairie-crest.fr